



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Dépôt: 19.10.2022

Mme Françoise Closemer


HA au sujet de
l'éducation aux médias

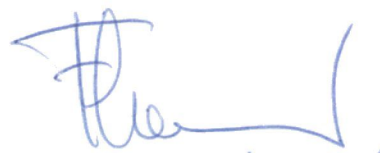
La Chambre des Députés :


- considérant que le cours « Digital sciences » a été généralisé dans les lycées lors de la rentrée scolaire 2022-2023 ;
- considérant que le cours s'étend sur un cycle de trois années (septième, sixième et cinquième) ;
- considérant l'importance croissante que prennent les nouvelles technologies dans la vie des élèves et des enseignants ;
- considérant la résolution du Parlement des Jeunes sur la modernisation de la vie scolaire du 4 juin 2022 ;

invite le Gouvernement :

- à procéder à une évaluation du cours « Digital sciences » au bout de trois ans, soit à l'issue d'un cycle complet, et à en présenter les conclusions à la Chambre des Députés.


Claude LAMBERG


Françoise Closemer


JOVANA BERNARD